

ACTE MODIFICATIF N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

Représentée par Madame Jacqueline BELHOMME, Maire

B - Identification du titulaire

JCDECAUX MOBILIER URBAIN
Mandataire du groupement HSP – JCDECAUX MOBILIER URBAIN
17 rue Soyer
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Représentée par Madame Ludivine MENCEUR, Directrice droit public et appels d'offres

C - Objet du contrat

Objet : Fourniture, installation et entretien gratuit des mobiliers urbains et des supports d'affichage publicitaire de la Ville de Malakoff
Référence de l'appel d'offres : 10-06
Date de la notification : 10 mai 2010
Durée de l'appel d'offres : 15 ans
Acte modificatif n°1 : prolongation de la durée du contrat de 9 mois soit jusqu'au 10 février 2026

D - Objet de l'acte modificatif

Conformément aux articles L.2194-1 6° et R.2194-8 du Code de la commande publique, un marché public peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures.

Le présent acte modificatif n° 2 a pour objet de prolonger la durée du marché en cours relatif à la fourniture, l'installation et l'entretien gratuit des mobiliers urbains et des supports d'affichage publicitaire de la Ville de Malakoff, pour une période supplémentaire de huit mois et demi, à compter du 10 février 2026 portant ainsi l'échéance du contrat au 24 octobre 2026.

En effet, la Ville souhaite poursuivre et approfondir sa réflexion sur sa politique d'information municipale ainsi que sur l'harmonisation du mobilier urbain, en vue de définir précisément le périmètre du futur contrat.

Cette prolongation a pour objet d'assurer la continuité du service public et la sécurité des usagers, tout en permettant à la Ville de disposer du temps nécessaire pour finaliser la définition de ses besoins et sécuriser la procédure de renouvellement du contrat.

Le présent acte modificatif n°2 concerne exclusivement l'entretien et l'exploitation publicitaire des mobiliers actuellement couverts par le marché. Toutes les clauses et conditions du contrat, non modifiées par les présentes, restent en vigueur.

E – Incidence financière de l'acte modificatif n° 2

L'incidence financière est calculée à partir d'une estimation linéaire des recettes publicitaires générées par le groupement. Elle est ainsi déterminée en proportion du nombre de mois de prolongation par rapport à la durée initiale du marché.

La durée initiale du marché est de 180 mois, soit du 10 mai 2010 au 9 mai 2025. L'incidence financières des deux actes modificatifs se décompose comme suit :

- **Acte modificatif n° 1** : la prolongation de 9 mois, du 10 mai 2025 au 9 février 2026, représente 5 % du montant du marché initial (9 mois / 180 mois = 0,05, soit 5%) ;
- **Acte modificatif n° 2** : la prolongation de 8 mois et demi, du 10 février 2026 au 24 octobre 2026, représente 4,7 % du montant du marché initial (8,5 mois / 180 mois = 0,047, soit 4,7 %) ;
- **Incidence totale des deux actes modificatifs** : la durée cumulée de 17 mois et demi représente 9,7 % du montant du marché initial (17,50 mois / 180 mois = 0,097)

Les conditions financières d'exploitation, notamment la perception par le titulaire des recettes issues de la publicité, demeurent inchangées pendant la période de prolongation.

F - Signature du titulaire du marché

A Neuilly-sur-Seine.....
Le ...18.12.25.....

Signature du représentant du titulaire

JC Decaux France
622 044 501 RCS Nanterre
Siège Social : 17, rue Soyer
92523 Neuilly Cedex - France
Tél. 01 30 79 79 79

G - Signature du pouvoir adjudicateur

À Malakoff
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

H - Notification de l'acte modificatif N° 2 au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent acte modificatif n°2 »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification de l'acte modificatif)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché: